

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 621

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Audibert, Mme Tabarot,
Mme Bonnivard, M. Emmanuel Maquet, M. Ravier, M. Therry et M. de Ganay

TITRE

Compléter le titre du projet de loi par les mots :

« et lutter contre le séparatisme islamiste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 2 octobre 2020, le Président de la République Emmanuel MACRON avait, dans un discours prononcé aux Mureaux, dressé une ambition pour la France, face à la menace du « séparatisme islamiste » selon ses propres mots.

Il exhortait alors au « réveil républicain ».

Si ce projet de loi comporte des évolutions satisfaisantes, il n'en demeure pas moins que les objectifs de ce texte doivent être identifiés : il ne s'agit pas seulement de garantir le respect des principes républicains, mais également de lutter contre ceux qui veulent faire sécession avec la France.

« Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde » (Camus). Nous nous devons d'être fermes et clairs : nous ne pouvons viser un exercice d'équilibriste sémantique.

Tel est l'objet du présent amendement.